

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous : principe de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité, de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui.

### **HORAIRES DE L'ECOLE**

La durée hebdomadaire d'enseignement est de 24h + 1 heure d'Activités Pédagogiques Complémentaires, facultative.

Les cours sont répartis sur 4 jours conformément à l'organisation des rythmes scolaires autorisée par le Recteur :

**Les lundis, mardis, jeudis, vendredis matin pour toutes les classes.**

Les Activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu suivant les classes les lundis, jeudis et vendredis de 11h35 à 12h 05.

Les entrées se font par le portail de l'école, les élèves sont accueillis dans la cour.

**Entrées :** Cour ou hall (en cas de pluie)                      **Sorties :** Cour : portail de l'école.

- le matin ..... de 8h20 à 8h30

- le matin à 11h30

- l'après-midi..... de 13h20 à 13h30

- le soir à 16h30

L'école sera fermée au public après 8h40 et 13h40.

### **Mesures et consignes de sécurité :**

- Un adulte est présent à l'entrée de l'école pour assurer l'accueil des élèves ainsi qu'à la sortie.
- Un contrôle visuel et aléatoire des sacs peut être effectué et l'identité des personnes extérieures à l'école relevée, dans le respect de la législation en vigueur.
- Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.
- Le stationnement des véhicules extérieurs au service, autre que enseignants et personnels, est interdit aux abords de l'école.
- Une fiche rappelant ces consignes est apposée à l'entrée de l'école.

### **Les sorties des classes se font en 2 temps afin d'éviter attroupements et bousculades :**

1) Les élèves des classes de CP sortent et sont récupérés par leurs parents devant la grille d'entrée de l'école élémentaire.

2) Les autres élèves sortent ensuite et sont récupérés par leurs parents devant le grand portail des écoles (à côté de la boîte aux lettres et panneaux d'affichage). Les parents des élèves du CE1 au CM2 sont priés d'attendre leurs enfants devant le grand portail des écoles.

### **ADMISSION :**

- Le Directeur de l'école prononce l'admission sur présentation d'un certificat d'inscription délivré par le SIVOM des écoles de Porticcio et d'un certificat de radiation de l'école d'origine.
- Tout élève présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, et bénéficiera d'une scolarisation adaptée dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
- Les élèves atteints de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire sont admis à l'école dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

### **FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE :**

- Les enfants ayant 6 ans révolus sont soumis à l'obligation scolaire.  
A défaut d'une fréquentation scolaire régulière, le directeur signalera aux autorités académiques les élèves ayant manqué sans motif ou excuse valable, au moins quatre demi-journées dans le mois.
- Les familles sont tenues de faire connaître le motif de l'absence le plus tôt possible, par écrit, sur le cahier de texte / liaison, ou sur papier libre adressé à l'enseignant(e) de leur enfant, ou au directeur.
- Un certificat médical sera exigé dès 48 h d'absence.
- Tout enfant ayant contracté une maladie contagieuse devra présenter un certificat médical de non contagion lors de son retour à l'école.

## **RETARDS :**

Chaque retard entraîne une perturbation, tant au niveau de la classe, que de son travail personnel. Il est donc demandé aux parents d'être vigilants sur ce point et de respecter les horaires.

Le portail d'entrée sera fermé après 8h35 et 13h35 et aucun élève ne pourra être accepté après ces horaires.

Lors de tout retard exceptionnel, la procédure sera la suivante : Prévenir l'école du retard.

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'à la classe et le remettront à son enseignant(e).

## **USAGE DES LOCAUX, HYGIENE ET SECURITE :**

- L'ensemble des locaux scolaires est confié durant le temps scolaire au Directeur de l'école qui veille à la bonne marche de l'école, à l'état des locaux, terrains et matériels utilisés par les élèves, il informe, par écrit, le Maire de tout risque ou dysfonctionnement constaté avec copie à l'inspection.
- Le Maire peut utiliser les locaux scolaires, sous sa responsabilité, après avis du Conseil d'école : pendant les heures ou périodes au cours desquelles ces locaux ne sont pas utilisés par l'école pour les besoins d'éducation, de formation initiale et continue ou de réunions pédagogiques. Dans ce cas une convention sera établie entre le Maire, le Directeur et l'organisateur des activités.
- A défaut de convention, la commune est responsable dans tous les cas des dommages éventuels, en dehors des cas où la responsabilité d'un tiers est établie.
- La circulation de personnes extérieures à l'école est strictement interdite durant les heures scolaires ; Les parents ou autres personnes étrangères au service ne peuvent se rendre dans les classes sans une autorisation tout à fait exceptionnelle du directeur.
- Le nettoyage et l'aération des locaux sont quotidiens.
- Les sanitaires sont maintenus en parfait état de propreté et régulièrement désinfectés.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble de l'enceinte scolaire : locaux et espaces non couverts fréquentés par les élèves.
- Un service de surveillance des récréations, entrées et sorties est mis en place, le tableau de service de récréations est affiché dans les classes. 4 enseignants par demi-journée assurent la surveillance de cour, entrées et sorties.
- Un tableau de surveillance spécifique pour l'accueil et la sortie est mis en place et affiché dans les classes.
- Le directeur d'école met en place une organisation des soins et des urgences qui répond au mieux aux besoins des élèves et des personnels et fait appel au SAMU-Centre 15 si besoin.
- Des exercices de sécurité : sécurité incendie et PPMS ont lieu conformément à la réglementation en vigueur. 3 exercices : sécurité incendie par an et 3 exercices : PPMS par an, sont organisés. Le registre de sécurité et comptes rendus sont communiqués au Conseil d'école.
- Toute association ou intervenant extérieur participant à une activité d'enseignement devra être agréée.

## **HYGIENE**

### **Hygiène corporelle :**

Les enfants doivent arriver propres à l'école : propreté du corps, des dents et des cheveux, que les parents vérifieront régulièrement afin d'éviter les épidémies de poux.

### **Habillement :**

Les élèves se présenteront à l'école dans une tenue décente : les « caracos courts » pour les filles et les maillots de bain pour les garçons sont interdits.

Veillez à ce que votre enfant soit à l'aise dans ses vêtements et qu'il porte des chaussures à sa pointure, surtout en période hivernale.

### **Sommeil :**

Les parents devront veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable ; Un enfant qui n'a pas suffisamment dormi ne peut que poursuivre sa nuit à l'école le lendemain. Un enfant a besoin de 10 à 12 heures de sommeil en moyenne.

### **Alimentation :**

La distribution de goûter est interdite à l'école. Vous seuls savez ce dont votre enfant a besoin, mais pour sa santé, nous vous demandons de proscrire toutes sucreries (bonbons, sucettes, chewing-gum), galettes et autres boissons sucrées.

## VIE SCOLAIRE

### **Respect du matériel :**

Il est rappelé aux parents que tout manuel scolaire est propriété de la commune. Ainsi, les livres prêtés aux élèves doivent être restitués en fin d'année scolaire en bon état. Tout manuel scolaire ou ouvrage emprunté à la B.C.D, perdu ou abîmé, devra être remplacé par la famille.

### **Charte de la Laïcité :**

La nation confie à l'école la mission de faire partager aux élèves et à la communauté éducative les valeurs de la République ; **les parents sont invités à prendre connaissance de la charte de la laïcité et s'engagent à la respecter.**

## SECURITE DES ELEVES

Tout élève fréquentant l'école est tenu de respecter les règles de vie énumérées ci-dessous :

### **Il est interdit :**

- de se battre et de jouer brutalement
- de se pencher aux fenêtres ou de les enjamber, de monter sur les rebords des fenêtres
- de jouer avec les appareils électriques, d'incendie
- de jouer et courir dans les couloirs durant les récréations
- de pénétrer dans les classes et les couloirs lors des récréations
- de jouer sur les poubelles de la cour, de jouer dans les toilettes et d'en souiller les sols et les murs
- de jouer dans la petite cour intérieure donnant sur les classes de CE1 et CE2 bilingues
- de jeter des pierres ou des cailloux dans la cour et sur la route
- de grimper aux grilles, sur les talus et aux arbres dans la cour
- d'écrire sur les portes, les murs, les tables, les chaises,
- de jeter des papiers par terre, dans les classes, les couloirs, les toilettes...
- d'abîmer les plantes, le mobilier scolaire intérieur et extérieur
- de circuler derrière l'école
- d'apporter à l'école des objets inutiles, dangereux et susceptibles de provoquer des accidents (cutters, couteaux, lames, parapluies et tout autre objet métallique)
- d'apporter des objets précieux, de l'argent. Tout objet personnel est fortement déconseillé et reste sous la seule responsabilité des parents, et ne saurait être couvert par une quelconque garantie de l'école.

Beaucoup de conflits seraient évités si les parents persuadaient leurs enfants de ne rien apporter à l'école, ceci dans un souci propre à la mission de l'école : l'égalité pour tous.

- d'apporter à l'école tout objet capable de filmer, photographier ou enregistrer... et de l'utiliser pour filmer, photographier ou enregistrer un camarade ou un adulte.
- ❖ **Seuls les ballons en mousse sont acceptés pendant la récréation et la garderie de la cantine ;**  
Les ballons en cuir, les balles de tennis ainsi que les grosses billes sont strictement interdits.
- ❖ **Les téléphones portables sont interdits à l'école.**
- ❖ Le directeur rappelle que tout enfant non accompagné d'un adulte, ou non autorisé circulant dans les couloirs de l'école sera sanctionné.
- ❖ Tout accident ou blessures éventuelles doivent être signalés aux maîtres de service sur le champ. Il est absolument indispensable qu'avant de quitter l'école, votre enfant fasse constater par les enseignants de service qu'il s'est blessé ou qu'il a cassé ses lunettes, son appareil dentaire... ou encore qu'il a perdu un objet personnel. Dans le cas contraire, il ne sera établi aucune déclaration d'accident.
- ❖ Tout geste ou comportement violent est formellement interdit à l'école et sera réprimé, il est interdit de participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement.. Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit.
- ❖ Ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit ; refuser tout type de harcèlement ou de violence.

### **Décharge de responsabilité**

Si pour une raison exceptionnelle (enfant malade, RDV chez un spécialiste... ) les parents doivent venir récupérer leur enfant à l'école pendant l'horaire scolaire, ils doivent obligatoirement signer une décharge de responsabilité précisant l'heure à laquelle l'enfant a été confié à ses parents.

## RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS

- Les représentants de parents, élus au Conseil d'école, sont associés au fonctionnement de l'école.
- ❖ Tous les parents sont invités à rencontrer les enseignants aussi souvent que nécessaire, en prenant rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de texte / liaison.
- ❖ **Des réunions d'information sont organisées en début d'année dans chaque classe.**
- ❖ **Le directeur reçoit le lundi après-midi sur rendez-vous.**
- ❖ Il est fait appel à la responsabilité de chacun, le dialogue étant plus constructif que l'affrontement, pour en cas de problème, trouver des solutions conformes aux intérêts des enfants et de l'école.

## CIRCULATION AUTOMOBILE – STATIONNEMENT – SORTIE

- ❖ **Les accès à l'école doivent rester dégagés pour ne pas gêner l'intervention des moyens de secours.**
- ❖ Les zones de stationnement réservées au **stationnement des véhicules de transport scolaire**, ainsi que **celles réservées aux personnels de l'école sont signalées et doivent être respectées.**
- ❖ Des aires de stationnement pour les véhicules des parents d'élèves et visiteurs sont aménagées le long de la route d'accès à l'école et dans le parking du centre commercial.
- ❖ **Il est strictement interdit de stationner ou de marquer un arrêt :**
  - **Dans le virage entre l'école maternelle et l'école élémentaire**
  - **Devant les barrières mobiles de sécurité**
  - **En double file, sur les voies de circulation.**
- ❖ Les parents ayant déposé leur(s) enfant(s), doivent **conserver le sens de circulation pour quitter l'école et ne doivent en aucun cas effectuer de demi-tour sur la route.**
- ❖ Aucun élève ne doit être déposé devant l'école avant 8h20 le matin et 13h20 l'après-midi.
- ❖ **La surveillance des enfants aux heures de sorties des classes incombe uniquement à leurs parents.**

## DIVERS

### Médicaments à l'école

Aucun médicament ne doit être pris pendant la classe. Dans le cas des enfants malades ou ayant besoin de médicaments (maladie chronique, allergie...) un protocole dans le cadre d'un PAI devra être mis en place sous l'autorité du médecin scolaire ou du médecin de famille.

### Avertissement – Exclusion

Tout manquement de respect caractérisé sera suivi (après information aux parents) d'un avertissement, et, en cas de récurrence, l'exclusion pourra être prononcée par le Directeur Académique.

**Je soussigné : .....** représentant légal

**de l'élève : ..... Classe : ..... déclare :**

- **Avoir pris connaissance de la charte de la laïcité,**
- **Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et à le respecter.**
- **Respecter les consignes données et affichées afin d'éviter les attroupements.**

**à Porticcio le : .....**

**Signatures :**

Les parents :

L'élève :

**( à conserver dans le cahier de texte / liaison )**